



Les avantages des titres-services électroniques pour vous et votre aide-ménagère !



Une livraison rapide : au plus tard 48 heures après votre paiement, vos titres-services sont disponibles dans votre portefeuille électronique.



Simple et rapide : vous ne devez plus compléter ni signer de chèque papier. Votre aide-ménagère règle tout par téléphone lorsqu'il/elle a terminé son travail chez vous.



Historique des paiements : vous pouvez consulter l'historique de vos paiements à tout moment et vérifier avec exactitude les prestations transmises par votre aide-ménagère.



Sécurité garantie ! Impossible de les perdre ou de se les faire voler !



Écologique ! Vous faites un geste pour l'environnement. Les titres-services électroniques sont plus écologiques que leur version papier.

**Vous êtes déjà enregistré en tant qu'utilisateur de titres papier et vous souhaitez passer en titres électroniques ?
Envoyez-nous un mail et nous vous expliquerons avec plaisir les démarches à suivre.**

Merci pour votre confiance !